



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

universités

Question écrite n° 22230

## Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur le fait qu'un DEUG et une licence d'activités physiques et sportives (STAPS) fonctionnent actuellement de manière très satisfaisante à l'université de Metz. De plus, l'université de Metz a obtenu de l'IUFM de Lorraine l'ouverture de la préparation au CAPEPS. C'est pourquoi, une demande a été présentée pour obtenir une habilitation à la formation à la maîtrise sur deux ans, tout en préparant le concours du CAPEPS. Elle souhaiterait vivement qu'il lui indique dans quelles conditions ce projet est susceptible de bénéficier des autorisations nationales indispensables pour qu'il puisse se concrétiser.

## Texte de la réponse

En 2003, la procédure d'habilitation de la maîtrise STAPS à l'université de Metz n'avait pu recevoir d'avis favorable de la direction de l'enseignement supérieur, après consultation du CNESER. En effet, la procédure d'évaluation avait souligné le manque d'appui de la formation sur les activités de recherche. Dans le cadre de la mise en place du LMD à l'université de Metz pour la rentrée 2005, la recomposition de l'offre de formation de l'université de Metz prévoit une demande d'une licence sciences et technologie, mention STAPS avec trois spécialités (animation, encadrement et formation ; éducation et motricité ; activités physiques adaptées). Les quatre universités lorraines présentent une offre de masters conjointe, intégrant une demande d'habilitation des formations de STAPS appuyées sur des équipes de recherche et soutenues par des équipes pédagogiques. Cette demande est actuellement soumise à l'expertise de la mission scientifique et pédagogique, préalable indispensable et national du dispositif d'habilitation à délivrer des masters. Par ailleurs, la préparation au CAPEPS est dispensée par l'IUFM de l'académie de Nancy-Metz, en collaboration avec les universités de Nancy 1 et de Metz.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

**Circonscription :** Moselle (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 22230

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** jeunesse et éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 juillet 2003, page 5769

**Réponse publiée le :** 15 mars 2005, page 2744